Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) **Heft:** 1763

Artikel: Label CO2 : un sac de nœuds : une commission parlementaire refuse

le label CO2 obligatoire pour les denrées alimentaires. L'application de

cette bonne idée est aléatoire dans le petit marché suisse

Autor: Tille, Albert

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1012377

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Secret bancaire: une souveraineté qui s'effiloche

Les victimes la mondialisation ne sont pas toujours ceux qu'on croit...

Jean-Daniel Delley (11 janvier 2008)

On peut s'agiter, gesticuler, comme l'UDC s'en est fait une spécialité. Jurer ses grands dieux qu'il n'est pas question de céder un pouce de la souveraineté du pays. Ces rodomontades séduisent une partie de la population, d'autant plus portée à céder aux charmes d'un mythe que le monde réel lui paraît peu compréhensible.

Le projet d'introduire le secret bancaire dans la Constitution fédérale fait partie de ce scénario. Mais cette promotion normative, si elle se réalisait, ne changerait rien à la réalité, à savoir l'effilochement constant du secret bancaire. Dernier accroc en date à ce monument de la place financière helvétique, l'obligation de

mentionner le numéro de compte bancaire d'un donneur d'ordre qui transfère de l'argent à l'étranger ou qui procède à un versement en devises à l'intérieur du pays. Cette exigence du Groupe d'action financière (GAFI), un organisme intergouvernemental chargé de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, n'est pas une première. En 2004 déjà il avait introduit l'obligation de produire l'identité et l'adresse du donneur d'ordre, y compris pour les comptes numérotés. Par ailleurs, en signant les accords de Schengen, la Suisse a dû céder sur la distinction entre fraude et évasion fiscale en matière d'entraide iudiciaire. Mais la concession

la plus importante a été faite en 2000 en faveur des Etats-Unis: les banques suisses identifient dès lors leurs clients américains afin de prélever un impôt à la source au profit du fisc américain.

Mondialisation ne rime pas avec souveraineté comprise comme liberté absolue de comportement. Dès lors que la Suisse joue dans la cour des grands de la finance internationale, elle ne peut se soustraire aux règles que se donnent ces grands. A cet égard, l'adhésion de notre pays à l'Union européenne renforcerait sa position sur la scène internationale. Mais pour l'heure, nous semblons préférer les illusions souverainistes.

Label CO2: un sac de nœuds

Une commission parlementaire refuse le label CO2 obligatoire pour les denrées alimentaires. L'application de cette bonne idée est aléatoire dans le petit marché suisse

Albert Tille (10 janvier 2008)

Un kilo de fraises importées par avion d'Israël génère 25 fois plus de CO2 qu'un même kilo produit en Valais. Le non sens écologique des importations hors saison est patent. L'inscription sur l'emballage du bilan écologique de chaque produit alimentaire permettrait au consommateur d'en prendre conscience et d'acheter en toute clarté: c'est le principe fondamental du

marché libre. L'idée est simple mais tout se complique dans sa mise en œuvre.

Premier obstacle: le calcul des émissions de CO2 et le contrôle de son exactitude. Suivre le cheminement d'un produit depuis sa lointaine production en Argentine ou en Nouvelle-Zélande jusque dans le bac de congélation du supermarché n'est pas une sinécure. Pour simplifier, on pourrait se limiter à imposer l'étiquetage du transport par avion, massivement anti-écologique. Nos agriculteurs demandent une généralisation de l'indication de provenance. Mais la production en Suisse ne garantit pas sa sagesse environnementale. Il faudrait au minimum imposer de mentionner également si le produit a poussé sous serre ou

à l'air libre.

Seconde complication: l'obligation de l'étiquetage. Chaque producteur, chaque distributeur peut créer son propre label comme il crée une marque. S'il veut décréter l'étiquetage obligatoire, l'Etat doit tenir compte de tous ses accords commerciaux avec l'étranger. Un label propre à la Suisse ne contreviendrait à aucun engagement international. Mais Berne s'engage dans une autre direction. Avec l'introduction du principe «Cassis de Dijon»

qui doit permettre aux produits européens de pénétrer librement sur notre marché pour lutter contre la vie chère, il s'agit de traquer les particularismes helvétiques et non d'en introduire de nouveaux.

Qu'il soit simple et peu pertinent, compliqué et inapplicable, privé ou obligatoire, un label écologique n'est qu'un coup de pouce en faveur de l'environnement. Les consommateurs conscients de leur responsabilité environnementale ne sont

qu'une faible minorité. Le marché le plus transparent qui soit ne parviendra pas à réduire d'une manière significative les émanations de CO2. Il faut agir directement sur l'ensemble de la chaîne de production et de distribution par le renchérissement des coûts pétroliers, notamment pour le transport aérien. Pour influencer significativement le commerce mondial, il est illusoire de vouloir faire cavalier seul sur le marché suisse. La taille critique minimale est européenne.

Votation du 24 février: les PME, utiles pour séduire le peuple Point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires pour soutenir l'activité

Point n'est besoin d'un cadeau aux gros actionnaires pour soutenir l'activité économique et l'emploi

Jean-Daniel Delley (13 janvier 2008)

Les partisans de la réforme de l'imposition des entreprises jouent à fond la carte des petites et moyennes entreprises. Avec raison, car les 300'000 PME helvétiques constituent l'essentiel du tissu économique et offrent les deux tiers de toutes les places de travail dans l'économie privée. Et puis, en Suisse, le petit et le moyen sont populaires, plus que le grand dont on est fier mais qu'on craint.

Les mesures proposées visent à diminuer la charge fiscale sur le capital, de manière à ne pas réduire la substance des entreprises, à en faciliter la transmission, la réorientation

et la liquidation, à diminuer le coût de l'emprunt. Des mesures favorables à l'activité économique, à la croissance et à l'emploi.

Les adversaires de la réforme – la gauche et les syndicats – dénoncent le cadeau fiscal concédé aux gros actionnaires. Car ce sont les gros actionnaires et non les artisans et autres propriétaires de PME qui profiteront d'abord de ce cadeau. La critique est justifiée puisque les actionnaires détenteurs de 10% et plus du capital d'une entreprise ne seraient taxés que sur 60% de leurs dividendes. Une mesure contraire aux principes de

l'égalité devant l'impôt et de l'imposition en fonction de la capacité économique, dont plusieurs experts ont dénoncé le caractère anticonstitutionnel.

Le paquet proposé contient donc des mesures incontestées, paquet dans lequel le parlement a glissé une taxation partielle, injuste et injustifiée des dividendes. C'est pourquoi il doit être renvoyé à son expéditeur pour déficelage. La socialiste bâloise Anita Fetz, elle-même à la tête d'une PME, a déjà déposé une motion dans ce sens.